**REGLEMENT D'OCCUPATION**

**DE L'ENCEINTE DES BOXES ET D’ACCES AUX PISTES**

La réservation des boxes paillés est conseillée pour les chevaux participant à la réunion, elle est obligatoire pour les boxes en copeaux (2 jours avant les courses). En fonction du nombre de partants et obligatoirement sur réservation au moment de la déclaration des partants,l’accueil de chevaux en transit est possible.

La mise à disposition des boxes paillés pour les chevaux partants est gratuite. En revanche, le tarif des boxes en copeaux est de 50 € T.T.C /box, payable impérativement le jour des courses à l’Accueil des Balances.

Les **vans et les camions doivent stationner** sur les parkings prévus à cet effet (voir plans des boxes).  
  
**Les horaires d'ouverture de l’hippodrome le jour des courses, sont les suivants : de 7h à 20h, et à 23h, pour les semi-nocturnes.**

Un tableau à gauche de l'entrée de service de l'hippodrome permet de connaître l'affectation des boxes par entraîneur.

Le cas échéant, suivant les horaires, à l’arrivée comme au départ de l’hippodrome, tout transporteur devra se soumettre au contrôle effectué par le préposé à la garde de l’entrée des écuries. Le chauffeur ou le chef de bord devra communiquer à ce préposé,  l’identité des chevaux transportés avec indication pour chacun d’entre- eux, du nom de l’entraîneur responsable. (présenter le livret signalétique).

Messieurs les Entraîneurs sont responsables de toutes dégradations faites par leur personnel et par leurs chevaux. Ils sont tenus de maintenir propres les abords des boxes qui leur sont attribués et de veiller à ce que leurs déchets soient déposés dans les poubelles prévues à cet effet (papiers, bouteilles, fers, clous…) Pour vider des camions, la paille, les copeaux, une brouette est à disposition sur un emplacement signalé. Elle doit être remise après utilisation sur ce même emplacement.

**Il est conseillé de fermer le box de votre cheval à clef (cadenas non fourni par la société).** En cas de problème, la responsabilité de la Société des Courses de Lyon ne pourra pas être engagée.

Il est interdit de doucher les chevaux en dehors des aires prévues à cet effet.

La **présence de chiens est interdite** dans l’enceinte de l’hippodrome.

Les boxes Vétérinaires sont situés près du rond de présentation.

Conformément au guide de la sécurité édité par la Fédération Nationale des Courses Hippiques, le jour des courses, l’accès aux pistes pour les **trotteurs est possible à partir d’1h30 avant le départ de la 1ère course.**

Conformément au cahier des charges de France Galop, l’accès aux pistes pour les **galopeurs n’est possible que sur autorisation du Régisseur ou de son représentant.** La demande doit être faite au moment de la déclaration des partants.